



Règlement du Run and Bike « Le Saint Bo »
Organisé par le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve
Dimanche 28 septembre 2025

Contact : M. MOUCHERAUD Guy, Président du Foyer Rural : 06.13.49.87.87

Qu'est-ce que le Run and Bike « Le Saint Bo » ?

C'est une manifestation sportive organisée par le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve, qui aura lieu le Dimanche 28 septembre 2025 à Saint Bauzille de la Sylve.

C'est une équipe de **2 personnes et 1 seul vélo**.
Les deux équipiers courent et s'échangent leur vélo (ou pas) quand bon leur semble,
le but étant d'arriver ensemble.

Les vélos à assistance électrique sont interdits !

Pour valider leur course, les deux équipiers franchissent ensemble la ligne d'arrivée, avec leur vélo. Pendant la course, le binôme ne pourra pas être séparé de plus de 30 mètres.

Chaque équipe veillera à avoir un vélo en bon état et se munira du matériel nécessaire de réparation. **Chacun des deux coéquipiers doit obligatoirement porter un casque jugulaire fermée pendant la course.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillances consécutives à un mauvais état du matériel.

Les Parcours

Cette manifestation est composée de trois parcours.

- ☞ 1^{er} parcours (Sportif) : 15.2 kms, 330 de dénivelé – départ à 9h00
- ☞ 2^{ème} parcours (Loisir) : 11.7 kms, 280 de dénivelé – départ à 9h15
- ☞ 3^{ème} parcours (Enfant/Enfant) : 4 kms – départ à 9h30
- ☞ 3^{ème} parcours (Adulte/Enfant) : 4 kms – départ à 9h30

Un point de ravitaillement sera installé à mi-parcours. Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours jusqu'à la veille de la manifestation, en maintenant toutefois les distances par épreuve.

Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne sur **www.ats-sport.com**, à compter du **01/05/2025 jusqu'au 26/08/2025 à 18h**.

En fonction du nombre d'inscrits à la date de clôture, des inscriptions seront possibles le jour de la course.

Pour le parcours 1 et 2, chaque équipe doit être composée d'au moins un adulte.

- ☞ 1^{er} parcours (sportif) : à partir de 16 ans
- ☞ 2^{ème} parcours (loisir) : à partir de 12 ans
- ☞ 3^{ème} parcours (Enfant/Enfant) : de 7 ans à 11 ans
- ☞ 4^{ème} parcours (Adulte/Enfant) : de 7 ans à 11 ans accompagné d'un adulte

Les enfants de moins de 11 ans ne pourront participer qu'aux épreuves du 3^{ème} et 4^{ème} parcours.

Les enfants non accompagnés d'un de leurs parents ou responsable légal devront être munis d'une **autorisation parentale**. **Dans le cas contraire, le mineur ne pourra pas accéder à la course.**

Pour les majeurs (licenciés ou non), plus besoin d'aller voir le médecin pour avoir un certificat médical pour la course. **Un PPS « Parcours de Prévention santé » valable 3 mois, est téléchargeable directement sur le site www.ats-sport.com au moment de l'inscription. Pour les mineurs uniquement, un questionnaire de santé est à renseigner et insérer à l'inscription.**

Les inscrits retireront leur dossard sur place à partir de 7h30. Les dossards devront obligatoirement être portés du départ de la course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.

Les tarifs

- 1^{er} parcours (Sportif : 15.2 kms) 20 euros pour l'équipe, soit 10 euros par personne
- 2^{ème} parcours (Loisir : 11.7 kms) 20 euros pour l'équipe, soit 10 euros par personne
- 3^{ème} et 4^{ème} parcours (4 kms) gratuit.

Le paiement se fera directement en ligne lors de l'inscription sur www.ats-sport.com

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription à une autre personne n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Chronométrage

Tous les inscrits aux courses chronométrées (parcours 1 & 2) disposent d'une puce électronique collée sur le dossard qui leur a été remis. Celle-ci sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

En cas de perte du dossard et par conséquent de la puce, il ne sera pas procédé à leur remplacement. Les participants pourront voir leur temps à l'arrivée de la course et sur le site www.ats-sport.com en scannant le QR code installé au niveau du panneau d'affichage des résultats.

Récompenses

- 1^{er} parcours (Sportif 15.2 kms) : les 3 premiers binômes seront récompensés
- 2^{ème} parcours (Loisir 11.7 kms) : les 3 premiers binômes seront récompensés
- 3^{ème} parcours (Enfant/Enfant 4 kms) : les 3 premiers binômes seront récompensés
- 4^{ème} parcours (Adulte/Enfant 4 kms) : le premier binôme sera récompensé

La remise des récompenses aura lieu sur le podium à partir de 11h30.

Un cadeau sera offert à chaque participant.

Dispositif de sécurité durant la course

La sécurité routière sera assurée par des bénévoles qui se tiendront sur l'ensemble des parcours, aux points stratégiques.

Un service médical de 2 personnes sera sur les lieux des parcours et assurera les soins en cas d'accident. Un véhicule comportant le matériel de secours sera implanté à l'arrivée.

Assurances

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur de la course a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants du Run and Bike « Le Saint Bo ».

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve ne prendra pas la responsabilité de garder le matériel des participants.

Les règles à respecter

Chaque participant devra :

- Respecter le parcours fléché,
- Ne pas monter à deux sur le vélo,
- Ne pas pousser la personne à vélo,
- Respecter les lieux,
- Ne pas jeter de déchets sous peine d'être disqualifié,
- Respecter les bénévoles organisant les courses

Les participants sont invités à **respecter le code de la route**.

Le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve se réserve le droit d'exclure de l'événement toute personne dont le comportement est jugé dangereux ou irrespectueux.

Les participants doivent impérativement respecter les bénévoles, sous peine d'exclusion de l'épreuve sans remboursement ni aucune autre contrepartie. Les bénévoles sont présents sur les parcours, afin de faciliter le passage des coureurs et leur indiquer les dangers et les directions à suivre.

Droit à l'image

Les participants au Run and Bike « Le Saint Bo » seront photographiés durant les courses et les photos pourront être utilisées par le Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve afin d'être diffusées à des fins non commerciales. Ces supports pourront être utilisables durant 2 ans.

Informatique et libertés

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en envoyant un courrier au :

Foyer Rural de Saint Bauzille de la Sylve - 18 Chemin de la Pensièrre
34230 Saint Bauzille de la Sylve

La participation au Run and Bike « Le Saint Bo » implique l'acceptation totale par chaque concurrent de ce règlement.

Programme de la journée

7h30 à 8h45	Retrait des dossards
9h00	Départ du parcours 15.2 kms
9h15	Départ du parcours 11.7kms
9h30	Départ du parcours 4 kms
11h30	Remise des récompenses et clôture de la course